



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 85 AVRIL 2017

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

6 AVRIL...

La réunion organisée le 6 avril dernier par SNCF Réseau n'a pas convaincu les Dongeoises et Dongeois présents à cette occasion.

Bien au contraire, elle a mis en évidence la fracture existante entre les décideurs et les personnes directement concernées qui vivent quotidiennement à Donges.

Les jugements sont sans appel : « décision incompréhensible, perte de valeur des biens fonciers, avec moins de services, l'attractivité ferroviaire, c'est loupé, questionnaire boudé, pas vraiment exploitable, pseudo-concertation... »

Quel spectacle affligeant offert par le chef de projet pour défendre l'indéfendable.

Un choix autoritaire qui suscite autant de critiques ne peut pas être maintenu contre l'avis exprimé par les riverains.

En ce qui la concerne, l'ADZRP rejette le projet imposé et demande l'étude de sa proposition de variante qui allie intérêt des riverains et tissu économique.

Lors du Conseil Municipal du 16 mars 2017 à l'issue duquel le Maire de la Commune avait privé d'expression l'ADZRP, l'engagement avait été pris d'une rencontre en présence de l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Nous attendons toujours la proposition ...

Lu dans la Presse



L'ADZRP répond au directeur de projet de détournement de la voie ferrée pour SNCF Réseau.

L'article intitulé « la déviation ferroviaire de Donges à un tournant » paru dans l'édition du mardi 18 avril 2017 du journal

Ouest France appelle plusieurs commentaires de la part de l'ADZRP et des riverains, acteurs principalement concernés par le détournement partiel de la voie ferrée et le projet imposé par l'État, SNCF Réseau et l'industriel.

Le directeur de projet se contente d'affirmer que le tracé mis à l'étude par l'ADZRP n'est pas viable mais se contente de se répandre en généralités. Que démontre-t-il ? Rien.

L'ADZRP attend une réflexion plus sérieuse, moins partisane. Comment peut-il affirmer que « le coût serait multiplié par deux » sans avoir présenté un bilan financier de son propre projet (l'ADZRP lui a écrit le 11 avril 2017 pour en connaître le détail) et celui de la solution

alternative que nous présentons qui évite notamment la charge des délocalisations des dix entreprises qui auraient à déménager.

Concernant la destruction de l'habitation occupée depuis 62 ans par un couple dongeois, la solution radicale ne semble pas poser problème aux décideurs !

A les écouter, moins de bruits grâce des merlons de trois mètres, des rails moins bruyants et cerise sur le gâteau, des maisons qui prendront de la valeur. De qui se moque-t-on ?

Quant à l'organisation de l'enquête publique qui devrait durer de la mi-juin à mi-juillet, les Dongeois ont déjà eu l'expérience de ce genre de consultation, véritable déni de démocratie.

Il revient aujourd'hui à chacune, chacun, de bien mesurer les conséquences de l'un ou l'autre des projets. L'ADZRP est prête à débattre avec toutes celles et ceux qui se sentent concernés par sa proposition de tracé alternatif.

Rappelons enfin en conclusion que **la proposition avancée par l'ADZRP présente les mêmes objectifs que ceux fixés par SNCF Réseau pour le tracé imposé : réduire l'exposition aux risques industriels, pérenniser et développer l'activité de la raffinerie, améliorer la desserte ferroviaire de la commune de Donges. Rien ne s'oppose donc à un examen attentif.**

Le 6 AVRIL, salle de guifettes, lors de la réunion initiée par SNCF Réseau :



L'ADZRP avait annoncé sa présence à la rencontre initiée par SNCF Réseau. Les participants souhaitaient connaître les différentes appréciations portées sur la variante ADZRP, l'état d'avancement de la réflexion.

Les riverains impactés sont restés sur leur faim. Peu de personnes s'emparaient du questionnaire fourni par SNCF Réseau considérant qu'ils « avaient déjà donné leurs avis et exprimé leurs inquiétudes », regrettant

une nouvelle fois une « pseudo-concertation ». Une participante déplorera le peu d'intérêt porté à la qualité de vie des hommes, des femmes, des enfants.

Pourtant, SNCF Réseau avait sorti le grand jeu : une présentation en 3D du projet mais incomplète, ayant déjà réglé le compte de l'habitation occupée depuis 62 ans par Mr et Mme G.

Après avoir lu la déclaration (voir ci après) concluant au rejet par les riverains du projet imposé, à son retrait et l'examen de la variante ADZRP, une vingtaine de personnes quittait la salle.

L'heure n'est pas à la résignation. La démocratie veut que les décideurs entendent rapidement les exigences des riverains.

Le tracé de l'ADZRP est une proposition. Elle veut être une base de travail. Les délais pour la mise en fonctionnement la voie ferrée n'est pas un handicap pour l'industriel puisque d'ores et déjà, il est annoncé que la mise en service de la voie ferrée sera postérieure à celle des nouvelles unités décidées par Total. Depuis l'annonce par le Préfet de Loire Atlantique au mois de février 2015 du choix imposé pour le tracé de la voie ferrée contournant les sites industriels classés SEVESO de Donges, l'ADZRP, ses adhérents et plus largement les Dongeois n'ont eu de cesse de mettre en évidence, à partir de constats objectifs, la stupidité de ce choix.



Les travaux d'exploration du sol sont en cours bien avant l'enquête publique. Que veut-on faire des avis exprimés par les riverains lors de l'enquête publique ?

Ce soir, nous voulons nous adresser aux personnes de bonne foi, à celles et ceux qui peuvent comprendre le refus exprimé par celles vivant sur le même territoire, peut-être même leurs voisins, directement concernées par cette décision incompréhensible qui ne manque pas d'apporter des nuisances aux nuisances.

Etre présents ce soir ne signifie pas apporter notre caution à votre initiative.

Nous voulons rappeler les raisons premières de notre rejet du tracé imposé par l'État, l'Industriel et SNCF Réseau.

Il maintient la voie ferrée en zone dangereuse obligeant les propriétaires à des travaux de renforcement du bâti

Il rapproche cette même voie ferrée des habitations.

Qui peut assurer qu'il resterait indifférent face à une telle décision s'il était concerné ? Que feriez en pareil cas ?

Lors de l'audience accordée le jeudi 30 avril par Madame la sous Préfète, des représentants de la DREAL, celui de SNCF Réseau ont déclaré qu'ils auraient toutes et tous souhaité un tracé hors la zone PPRT reconnaissant de fait l'incohérence du choix imposé.

Qui les a empêché de faire valoir leur choix ? Qui alors a imposé cette variante ?

Oui, il existe une incohérence du projet tant qu'il n'y a pas de réduction des risques à la source. C'est ce qui a incité l'ADZRP à formuler une proposition démontrant ainsi qu'il y avait d'autres choix possibles.....

Devant un tel déni de démocratie, alors que toutes les solutions alternatives ont été systématiquement écartées, l'ADZRP a cherché à construire un tracé alliant intérêt des riverains et exigences du tissu économique.

C'est la raison d'être de notre proposition mise en débat et dont nous demandons l'étude par les services compétents.

Cette proposition de tracé sort la voie ferrée de la zone PPRT. Elle assure la sécurité des voyageurs. Elle n'entrave pas les projets de développement de l'industriel . Elle évite la délocalisation d'entreprises. Elle permet l'installation d'un point d'accès non géré (appelé gare ou halte gare) à proximité du centre ville mais situé également à proximité de la RD 171. Elle n'empêche pas l'extension de la zone des 6 croix laissée disponible pour accueillir de nouvelles entreprises.

Le projet imposé présente-t-il les mêmes intérêts. Assurément non. C'est la raison pour laquelle les riverains le rejettent, demandent son retrait et un examen poussé de leur proposition.

Déclaration ADZRP

MAIRIE

27 MARS 2017 : rencontre avec le Maire de la Commune en présence de Madame Ardeois, élue.

Elle faisait suite à notre demande formulée à plusieurs reprises.

Stéphane Bodinier, Michel Le Cler représentaient l'ADZRP.

Trois sujets étaient à l'ordre du jour :

- **Proposition de détournement de la voie ferrée** : Monsieur le Maire a répété que pendant les phase d'études, les élus n'avaient pas reçu d'information, qu'il n'était pas demandeur du détournement, qu'il s'agissait pour lui d'un projet subi tout comme le calendrier de mise en place des différentes étapes.

Sur le tracé alternatif présenté par l'ADZRP, il note qu'il traverse des zones humides et Natura 2000, qu'il nécessite la construction d'ouvrages d'art. Madame Ardeois considère que toucher une nouvelle fois aux zones humides déjà fortement impactés nuit à la spécificité de la région.

Pour notre part, nous rappelons les multiples arguments maintes fois développés (voir les

publications précédentes).

Nous ressentons à travers les propos de l'un et l'autre le poids que représente l'industriel dans leurs décisions respectives.

L'intérêt économique d'abord, la qualité de vie des riverains étant reléguée au second plan.

Entre un projet qui divise, un autre qui rassemble, le choix est évident.

- **Plan d'Accompagnement Aux Risques Industriels (P.A.R.I)** : L'accord est unanime pour constater que le système imposé n'est pas de nature à assurer la sécurité des riverains. Nombreux sont les témoignages attestant le comportement et les propos déplacés des prestataires à l'occasion de leurs visites. Il y a amalgame entre des mesures destinées à améliorer l'habitat et celles qui assureraient la sécurité. Une stratégie qui vise principalement à tromper le propriétaire.

Quand aux diagnostics déjà réalisés, beaucoup en attendent les résultats.

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**:Exonération dans les zones couvertes par un PPRT.

Nous rappelons l'article 1383 G du Code Général des Impôts qui rend possible un dégrèvement de la taxe foncière pour les riverains impactés par un PPRT.

Par ailleurs, nous précisons également que les habitations concernées par un périmètre Seveso peuvent être exonérées alors même que la PPRT n'a pas encore été adopté (situation pour les habitants de SEM).

C'est par délibération de la collectivité territoriale qu'est fixé le taux de l'exonération. Si le Maire a donné un accord sur le principe avant octobre 2017, il reste à établir la liste des ayants droit.

Un dossier à suivre.

Sous PREFECTURE

30 MARS 2017/ : Audience à la sous Préfecture de St Nazaire en présence de Madame la sous-Préfète

Etaient présents :

ADZRP :Thérèse B ;Michel L C ;Stéphane B

Institutionnels :Mme la sous-préfète, Mr le secrétaire général de la sous préfecture, Mr BEDEL (Sncf réseau), une représentante ARTELIA (partenaire projet), 3 membres de la DREAL(spécialistes risques et environnement), 2 personnes de la sous-préfecture chargées du dossier.

Nous avons rappelé dans un premier temps l'historique, les différents courriers envoyés et la proposition de tracé (avec ses avantages) en précisant que celui n'était pas figé mais plutôt une base de travail

La sous-préfète nous a informés que la présence de toutes ces personnes était une réponse à nos

différents courriers

Ils nous ont indiqué que :

- Le projet tracé nord imposé est celui qui sera soumis à l'enquête publique
- Le tracé passe bien encore en zone dangereuse mais qu'il est beaucoup moins exposé, qu'une possibilité d'arrêt des trains en urgence est mise en place.
- Nous informons que le dossier est actuellement examiné par les services de l'Autorité Environnementale au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable qui doit donner un avis relatif à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Donges avec le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges. (réponse juin 2017)
- L'Enquête Publique (juin) sera l'occasion de déposer notre projet afin éventuellement qu'il soit pris en compte par les commissaires enquêteurs et d'apporter nos critiques au tracé imposé.
- Les cartes que nous avons présentées ont été mises en cause. Nous avons transmis dès le 3 avril à Madame le sous Préfète toutes les références des données ayant permis leur réalisation.
- L'étude de notre projet ne sera pas aussi poussée que celle du tracé imposé et notamment que cela ne rentrera pas dans l'enveloppe de 3 M allouées aux études par les diverses collectivités
- Le tracé retenu a été voté à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité de pilotage

Ce à quoi nous avons répondu que :

- Nous n'avons pas été conviés au comité de pilotage malgré nos demandes et les promesses faites. Cela aurait permis de faire valoir nos idées.
- Si nous n'avions pas évoqué la CGEDD, ils n'en n'auraient sûrement pas fait état
- NATURA 2000 n'est pas nécessairement un frein dès lors qu'il y a des compensations (cf. doc FNE/SNCF réseau)
- Il est inacceptable de prendre le risque de continuer à passer dans une zone dangereuse.
- Dans les enjeux celui des riverains était primordial
- Il était dommage de ne pas avoir une étude poussée de notre proposition
- Notre expérience des Enquêtes Publiques nous laisse penser que la prise en compte des remarques et propositions des riverains est plus qu'anecdotique et que la démocratie dans ce genre de procédure est plus proche d'une lutte entre le pot de terre et le pot de fer
- Nous allons vérifier les cartes présentées et leur envoyer nos sources (fait par Michel semaine dernière)
- Parmi les enjeux ils avaient omis de parler de la famille qui va être expropriée
- Nous nous réservons le droit d'aller au contentieux

INFO :

Le deuxième procès AZF qui a débuté le 24 janvier dernier devant le Cour d'Appel de PARIS est dans sa 14ème semaine d'audiences. Le jeudi 27 AVRIL sera examinée la citation directe à l'encontre de Total et de son Pdg de l'époque Thierry Desmaret.